

Commentaire articles 49 & 50 TUE

Par **Dura_Lex**, le **05/02/2016** à **22:07**

Bonjour à tous !

Alors voilà, j'ai un commentaire comparé des articles 49 & 50 TUE à réaliser pour mon TD. Ces deux articles concernent donc l'adhésion et le retrait des Etats de l'Union Européenne. Le sujet du TD est "le statut de l'Etat membre dans l'UE - définition de la compétence ratione loci", et voilà ce qui me pose problème : je n'arrive pas du tout à relier le commentaire, et cette thématique de l'adhésion et du retrait des Etats avec la notion de définition ratione loci...

Voici ce que j'ai trouvé pour l'instant (et j'ai l'impression de ne pas du tout être sur la bonne voie). Je sais que sont normalement exigés un plan détaillé avec problématique mais voilà je bloque...

Alors je pensais problématiser autour des limites géographiques de l'Union (peut-être) et faire mes deux parties sur le fait que :

1 - L'adhésion et le retrait des Etats paraît dépendre de leur volonté (à la lecture des deux articles ; ex : article 50 : Tout Etat membre peut décider (...) de se retirer de l'Union) Donc que les limites peuvent être facilement variables ; de même l'adhésion de nouveaux Etats est admise

2 - Mais que l'adhésion et le retrait sont tout de même soumis à de strictes conditions politiques, procédurales, etc...

Voilà voilà, j'ai l'impression que c'est totalement n'importe quoi et que je ne suis pas du tout sur la bonne voie...! J'aimerais donc savoir si ce que j'ai fait est à peu près pertinent !

Merci beaucoup et bonne soirée (ou journée !) :)